

Tableau des délégations en cours de validité

Le tableau ci-dessous récapitule les délégations en cours de validité accordées par les actionnaires lors des Assemblées Générales des 25 avril 2019 et 30 avril 2020 :

Date AGM (n° de la résolution)	Nature de l'autorisation	Durée et expiration	Montant autorisé (en nominal ou % du capital)	Utilisations en 2020 (en nominal ou nombre d'actions)	% du capital ⁽³⁾
30/04/2020 (Résolution n° 18)	Autorisation d'un programme de rachat par la Société de ses propres actions (prix maximum d'achat par action autorisé : 100 euros) dans la limite de 10 % du capital. ⁽¹⁾	18 mois (29 octobre 2021)	10 % du capital	1 699 223 actions ⁽²⁾	2,15 %
25/04/2019 (Résolution n° 16)	Autorisation de réduire le capital social par annulation des actions achetées en application des programmes de rachat d'actions. ⁽¹⁾	26 mois (24 juin 2021)	10 % du capital	-	-
30/04/2020 (Résolution n° 19)	Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes d'émission, de fusion ou d'apport.	26 mois (29 juin 2022)	2 000 000 000 euros	-	-
30/04/2020 (Résolution n° 20)	Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (utilisable en dehors des périodes d'offres publiques).	26 mois (29 juin 2022)	110 000 000 euros	-	-
30/04/2020 (Résolution n° 21)	Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription et offre au public, ou dans le cadre d'une offre publique comportant une composante d'échange (utilisable en dehors des périodes d'offres publiques).	26 mois (29 juin 2022)	24 000 000 euros	-	-
30/04/2020 (Résolution n° 22)	Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre visée à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier (utilisable en dehors des périodes d'offres publiques).	26 mois (29 juin 2022)	10 % du capital	-	-
30/04/2020 (Résolution n° 23)	Autorisation au Directoire, en cas d'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme au capital, sans droit préférentiel de souscription, de fixer librement le prix d'émission dans la limite de 10 % du capital social (utilisable en dehors des périodes d'offres publiques).	26 mois (29 juin 2022)	10 % du capital	-	-
30/04/2020 (Résolution n° 24)	Augmentation du nombre d'actions, titres ou valeurs mobilières à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires.	26 mois (29 juin 2022)	15 % de l'émission initiale	-	-
30/04/2020 (Résolution n° 25)	Délégation de pouvoirs au Directoire à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société (utilisable en dehors des périodes d'offres publiques).	26 mois (29 juin 2022)	10 % du capital	370 038 actions	0,47%
25/04/2019 (Résolution n° 17)	Autorisation de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés liées.	38 mois (24 juin 2022)	1,5 % du capital	-	-
25/04/2019 (Résolution n° 18)	Autorisation à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions au profit des salariés et mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés liées ⁽¹⁾ .	38 mois (24 juin 2022)	1,5 % du capital	448 194 ⁽⁴⁾	0,57% ⁽⁵⁾
25/04/2019 (Résolution n° 19)	Délégation de compétence relative à l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme au capital, réservée aux adhérents d'un PEE. ⁽¹⁾	26 mois (24 juin 2021)	2 000 000 euros	-	-

(1) Renouvellement soumis à l'Assemblée Générale des Actionnaires du 28 avril 2021.

(2) Dont 1 052 970 actions au titre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 25 avril 2019 aux termes de sa 15^{ème} résolution et 646 253 actions au titre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 30 avril 2020 aux termes de sa 18^{ème} résolution.

(3) Avant ajustement et en pourcentage du capital au 31 décembre 2020.

(4) Chiffre ajusté des pertes de droits consécutives à des départs de salariés mais non ajusté des opérations sur le capital.

(5) Pourcentage sur la durée de l'autorisation, ajusté des départs de salariés mais non ajusté des opérations sur le capital.